



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Marie Genel - MENJIS

Service de demande en ligne

BOURSE DE LYCEE

Guide à destination
des principaux
et de leur équipe
pour l'accompagnement
des parents

Version réservée au téléservice
ouvert du 29 mai au 5 juillet 2023
inclus

Mai 2023 - Diffusion nationale

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des demandes depuis le téléservice Bourse de lycée. Vous disposerez ainsi de la vision du parcours des parents pour leur apporter l'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin lors de cette phase.

Table des matières

1. Les informations essentielles	2
1.1 L'objet du service.....	2
1.2 Le périmètre.....	3
1.3 Le calendrier.....	3
2. La demande de bourse de lycée par les parents	4
2.1 La connexion.....	4
2.2 Le choix « je télécharge » un dossier papier.....	6
2.3 Le choix « je fais ma demande en ligne ».....	7
2.4 Les messages d'erreur dans le téléservice bourse lycée.....	8
2.5 Accusé de réception et accès au simulateur.....	8

1. Les informations essentielles

1.1 L'objet du service

La demande en ligne de bourse de lycée permet, via internet dans Scolarité services, au représentant légal d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en lycée public ou en EREA ;
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même ;
- de télécharger et/ou d'imprimer un accusé de réception de la demande de bourse ;
- de suivre l'avancement de son dossier.

1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux élèves de lycée public et d'EREA à la rentrée 2023. Elle est également accessible aux responsables d'élèves de lycée public ou d'EREA non boursiers de lycée en 2022-2023 et qui souhaitent présenter une demande pour 2023-2024.

Peuvent également faire leur demande en ligne :

- Les élèves de 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ;
- Les élèves relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) sans dossier de bourse de lycée l'année antérieure ;
- Les élèves arrivant en 3ème prépa métiers au lycée à la rentrée scolaire ;
- Les élèves redoublants de deuxième année de CAP en deux ans ou de terminale non boursiers l'année précédente ;
- Les élèves revenant en formation initiale (une fiche spécifique sera fournie par le lycée d'accueil).

La demande de bourse se fait uniquement au format papier pour les élèves qui poursuivent leur scolarité :

- Dans un établissement privé
- Au CNED : Plus d'informations sur Cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee
- Dans un des 6 lycées de la Défense : Se référer à la notice d'information spécifique

1.3 Le calendrier

La campagne de bourse de lycée se déroule en 2 périodes :

- 1^{ère} période : Du 29 mai au 5 juillet inclus ;
- 2^{ème} période : Du 1er septembre au 19 octobre inclus ;

La date de fin de campagne est fixée au 19 octobre 2023 à minuit. Après cette date, les parents d'élèves ne pourront plus accéder à la saisie d'une demande en ligne.

- Dans **Administration téléservices**, le service est **ouvert** pour tous les établissements publics. Dans ce module vous pouvez ajouter un message d'accueil annonçant la période de la campagne de bourse de lycée.



2. La demande de bourse de lycée par les parents

Pour faire la demande de bourse en ligne, le représentant légal de l'élève doit se connecter à son compte personnel Educonnect avec les identifiants Education nationale fournis par l'établissement.

- Seul un compte responsable permet l'accès au service en ligne de demande de bourse.

2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de lycée peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux de l'élève** peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue.

Une personne en charge de l'élève, n'ayant pas la qualité de représentant légal dans Base Elèves Etablissement (BEE) ne peut formuler une demande de bourse en ligne.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

Les dates de campagne sont définies nationalement.

Pour accéder au portail Scolarité Services, deux possibilités sont offertes :

- Compte Educonnect
- France Connect ;

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le portail pléiade.

The screenshot shows the EduConnect login interface for a legal representative. At the top left, there is a logo with the French flag and the text 'EduConnect'. On the right, there is a back arrow icon. Below the header, there is a section titled 'Représentant légal' with a person icon. The main content area is divided into two columns. The left column contains the text 'Le compte ÉduConnect peut donner accès :' followed by a bulleted list: 'aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;', 'à l'espace numérique de travail (ENT) ;', and 'au livret scolaire.'. The right column contains the login form. It starts with the heading 'Je me connecte avec mon compte ÉduConnect'. Below this, there are two input fields: 'Identifiant' with a placeholder 'Identifiant au format p.nomXX' and a link 'Identifiant oublié ? →', and 'Mot de passe' with a placeholder and a link 'Mot de passe oublié ? →'. A blue 'Se connecter' button is positioned below the password field, with a link 'Je n'ai pas de compte →' underneath. Below the login form, there is a section titled 'Je me connecte avec FranceConnect' with a 'S'identifier avec FranceConnect' button and a link 'Qu'est-ce que FranceConnect? ↗'. At the bottom, a note states: 'FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !'

S'identifier avec FranceConnect permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



Lors de la première connexion aux services de l'Éducation nationale via **FranceConnect**, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant. Pour cela, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

Après la connexion, choisir Bourse de lycée parmi les services proposés à gauche de l'écran

Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices.

L'écran suivant permet au parent :

1. De faire sa demande de bourse en ligne
2. De télécharger une demande papier

Les modifications de la fiche de renseignement telles que nom, prénom, adresse et courriel peuvent être effectuées dans le module "Fiche de renseignement".

2.2 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre un document mentionnant son numéro fiscal et déposer le tout au secrétariat **de l'établissement**.

Le numéro fiscal figure sur les documents fiscaux suivants : Déclaration de revenus pré-remplie, avis de situation déclarative des revenus, avis d'impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière.

2.3 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Le parcours du téléservice de printemps est distinct de celui de la rentrée. Ce parcours ne comprend qu'une étape permettant l'enregistrement du numéro fiscal du demandeur et de son concubin éventuel.

The screenshot shows the 'Mes services' page of the Ministry of National Education. The header includes the logo of the Ministry and 'Scolarité Services'. The user is logged in as 'Stéphanie - MARTIN'. The main navigation bar shows 'Accueil', 'Mes services', and 'Contact'. The 'Mes services' section is active, displaying 'Théo M.' and a user profile icon. The left sidebar contains links for 'Bourse de lycée', 'Fiche de renseignement', and 'LSU'. The main content area is titled 'Dépôt de ma demande de bourse' and includes the following text: 'Le dépôt de la demande de bourse comprend une seule étape. À la rentrée, en septembre, nous récupérerons les informations de votre avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021 **directement** auprès des services fiscaux et le service de gestion des bourses étudiera votre demande de bourse. Pour cela, saisissez votre numéro fiscal, et éventuellement celui de votre partenaire. Il figure sur tous vos avis d'impôt. Puis, cliquez sur "Valider" pour confirmer le dépôt de votre demande de bourse et accéder à votre accusé de réception.'

The form contains the following fields:

- 'Votre numéro fiscal*' with a red error message: 'Veillez renseigner votre numéro fiscal.' and a help icon.
- 'Vivez-vous en concubinage ?' with a dropdown menu showing 'oui' selected and 'non' as an option.
- 'RETOUR' and 'VALIDER' buttons.

At the bottom of the page, there is a blue bar with the text 'Une question, besoin d'aide ?' and a button for 'Assistance' with a help icon.

La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne.

Au moment de la validation, s'il existe déjà une demande pour l'élève, le message suivant sera affiché :

- « Vous ne pouvez pas déposer une demande de bourse de lycée pour cet enfant car une demande est déjà enregistrée. Pour plus de renseignements, contactez votre gestionnaire en établissement ».

The screenshot shows a web form with the following elements:

- Header: LSU logo and a title bar with the text "Récupérer les informations fiscales de mon ou ma partenaire".
- Instruction: "Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021) de votre partenaire ainsi que son nom et son prénom."
- Input fields: Three text boxes labeled "Numéro fiscal*", "Nom*", and "Prénom*", each with a red error message below it: "Veuillez renseigner son numéro fiscal.", "Veuillez renseigner son nom.", and "Veuillez renseigner son prénom." respectively.
- Footer: A note "(*) Réponses obligatoires" and two buttons: "ÉTAPE PRÉCÉDENTE" and "ÉTAPE SUIVANTE".

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Situation de concubinage

Le concubinage s'entend au sens où le couple vit sous le même toit sans avoir le même avis d'imposition.

En situation de concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte.

Pour les couples mariés ou pacsés, seul le numéro fiscal du demandeur de la bourse doit être renseigné.

Attention : Si le numéro fiscal du demandeur ou celui de son concubin éventuel est non concordant, la demande de bourse ne sera pas enregistrée par le service en ligne.

Le demandeur devra déposer une demande de bourse au format papier.

2.4 Les messages d'erreur dans le Téléservice bourse lycée

Avant la validation de la demande de bourse, il existe une opération de contrôle des données nominatives et fiscales.

Cette opération permet de vérifier que le numéro fiscal saisi correspond bien au demandeur. Ce contrôle est identique pour son concubin éventuel.

Cette opération n'est pas visible dans le parcours de demande de bourse.

Seul le message d'erreur sera affiché à l'écran.

Cas d'erreur	Message d'erreur affiché à l'écran
Si le numéro fiscal du demandeur est identique à celui du concubin	Le message « Votre numéro fiscal et celui de votre concubin ne doivent pas être identiques. » est affiché.
Si le contrôle des données nominatives pour l'un et/ou l'autre des numéros fiscaux saisis est impossible	« Les numéros fiscaux que vous avez saisis ne nous permettent pas de vérifier vos nom et prénom. Vous pouvez déposer une demande papier en téléchargeant le dossier pré-rempli sur la page précédente. Cliquez sur "Retour" pour y accéder. »
Si une erreur porte uniquement sur le numéro fiscal du demandeur	« Vérifiez le numéro fiscal que vous avez saisi. Corrigez votre saisie, puis cliquez à nouveau sur "Valider". »
Si une erreur porte uniquement sur le numéro fiscal du concubin	« Vérifiez le numéro fiscal que vous avez saisi pour votre concubin·e. Corrigez votre saisie, puis cliquez à nouveau sur "Valider". »
Si une erreur porte sur le numéro fiscal du demandeur et du concubin	« Vérifiez chacun des numéros fiscaux que vous avez saisis. Corrigez votre saisie, puis cliquez à nouveau sur "Valider". »
Si les nom/prénom/nom d'usage présents dans la base SIECLE pour le demandeur sont non-concordants avec les informations fiscales	« Nous ne pouvons pas enregistrer votre demande. Vérifiez votre nom et votre prénom dans la fiche de renseignements, corrigez-les si nécessaire, puis retentez l'opération. »
Si les noms et prénoms saisis sont non-concordants avec les informations fiscales du concubin	« Nous ne pouvons pas enregistrer votre demande. Les données fiscales récupérées ne concordent pas avec le nom et le prénom que vous avez renseignés pour votre concubin·e. Saisissez à nouveau son numéro fiscal, son nom et son prénom tels qu'ils apparaissent sur son avis d'impôt et cliquez sur "Valider". »

2.5 Accusé de réception et accès au simulateur

■ Accusé de réception

Le parent reçoit parallèlement un accusé de réception par courriel qui est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

Mes services
Théo M.

Bourse de lycée
Déposer un dossier
Suivre mon dossier
Nous contacter

Fiche de renseignement

LSU

[Liens utiles](#)

Accusé de réception de ma demande

Nous avons bien reçu votre demande. Vous allez recevoir un accusé de réception de votre demande à l'adresse : smartin@monmail.fr

A la rentrée, en septembre, votre demande de bourse sera étudiée par le service de gestion des bourses.

Vous pouvez estimer votre droit à la bourse ci-dessous.

N'oubliez pas de faire votre déclaration de revenus ! Elle est utile pour le calcul de vos droits !

TÉLÉCHARGER MON ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Calcul de mon droit à bourse et de mon échelon

Avec le simulateur de bourse, vous saurez si votre foyer peut bénéficier d'une bourse de lycée à la rentrée 2022 et obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chacun de vos enfants. Pour obtenir une estimation de la bourse, accédez au simulateur de bourse de lycée.

PASS'SPORT

Connaissez-vous le Pass'Sport ? Il vous permet de bénéficier d'une réduction de 50€ pour inscrire votre enfant dans un club de sport. Rendez-vous sur sports.gouv.fr pour en savoir plus.

Afin d'améliorer la qualité de ce service en ligne, accordez-nous encore une minute de votre temps.

Je donne mon avis

Une question, besoin d'aide ?

Assistance



DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE

Démarche en ligne effectuée le 10/06/2022

Références de votre demande

Référence à rappeler	07517-100122
Demandeur	Stéphanie Martin
Demande de bourse présentée pour	Théo Martin né le 09/01/2006

Accusé de réception de votre demande

Nous avons bien reçu votre demande de bourse de lycée pour l'élève Théo Martin pour l'année scolaire 2022-2023.

Vous n'avez rien de plus à faire !

A la rentrée, en septembre, votre demande de bourse sera étudiée par le service de gestion des bourses. Vous recevrez une notification d'attribution, de refus de bourse ou une demande de pièces complémentaires.

■ Suivi de dossier

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, les représentants légaux pourront consulter le suivi du traitement de leur demande en accédant au téléservice **Bourse de Lycée**.

Rappel : Toutes les demandes de bourses déposées durant la première période de la campagne seront instruites par le service académique des bourses à compter de la rentrée scolaire.

■ Simulateur de bourse

Le simulateur de bourse au lycée permet au demandeur de savoir si son foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2023. Il permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

L'écran de saisie du simulateur permet de renseigner 3 informations :

- la formation suivie par l'élève ;
- le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal du demandeur ;
- le revenu fiscal de référence du foyer fiscal du demandeur.



SIMULATEUR DE BOURSE

[?](#)

Le simulateur de bourse au lycée permet de déterminer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2022. Il vous permet d'estimer le montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Veuillez compléter les champs ci-dessous, à partir de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 :

Formation suivie
<input type="text" value="2nde générale et technologique"/>
Nombre d'enfants à charge (mineurs ou handicapés et majeurs célibataires)
<input type="text"/>
Revenu fiscal de référence
<input type="text"/>
<input type="button" value="Calculer"/> <input type="button" value="Effacer"/>

Les montants et barèmes utilisés sont ceux prévus pour la rentrée 2023. En cas de concubinage, le demandeur devra saisir la somme des revenus des deux concubins.

Pour ce faire, le demandeur devra se munir de son avis de situation déclarative 2023 sur les revenus 2022 ou de son avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022.



SIMULATEUR DE BOURSE



Le simulateur de bourse au lycée permet de déterminer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2022. Il vous permet d'estimer le montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Résultat

D'après les informations saisies, et sous réserve de l'acceptation de votre dossier, votre enfant **pourra bénéficier d'une bourse.**

| Montant annuel de la bourse : 837 € | Echelon : 5

Cette bourse sera versée en 3 fois à chaque fin de trimestre.

Si votre enfant boursier est interne, il bénéficiera d'une prime d'internat d'un montant annuel de 603 €, versée en 3 fois à chaque fin de trimestre.

Les informations obtenues avec le simulateur n'ont pas valeur de décision. Ces informations n'engagent en aucun cas la responsabilité du service en charge de l'instruction de votre demande.

Éléments de calcul

Vos revenus en 2021 :	8 000 €
Nombre de points de charge (plafonné à 8) :	3
Plafond de revenus à ne pas dépasser pour bénéficier d'une bourse pour la rentrée 2022 :	8 543 €

[Nouvelle Simulation](#)

L'écran de résultat reprend les éléments de calcul et détermine si l'élève peut être boursier.

Si l'élève peut bénéficier d'une bourse, l'échelon, le montant annuel de la bourse et éventuellement de la prime à l'internat (boursier interne) s'affichent.

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'expérience des démarches en ligne, le parent pourra donner son avis sur la démarche administrative en ligne qu'il vient d'effectuer, accessible grâce à un bouton « je donne mon avis » proposé en fin de parcours.

